

**14 Sports**

Football/En prévision des 16es de finale retour de la Ligue africaine des champions/Entretien avec l'entraîneur du CF Mounana...

**...Kevin Ibinga : " Notre objectif est de nous sublimer au match de ce samedi "**

Entretien réalisé par MIKOLO MIKOLO  
Libreville/Gabon

*A J-2 du match qui oppose ses poulains aux « Diables rouges » d'Al Ahly d'Égypte, nous avons échangé avec le technicien en chef de CF Mounana sur la confrontation retour de ce samedi au stade de l'Amitié. Tout en reconnaissant que le club égyptien est un gros calibre, Kevin Ibinga estime que son équipe a certes perdu la bataille, mais pas la guerre. Lecture.*

**P'union.** Comment aviez-vous vécu l'après Al Ahly/CF Mounana qui s'est soldé par 4-0 en faveur du club égyptien ?

• **Kevin Ibinga :** il faut avouer que c'était difficile psychologiquement...

**CF Mounana a attaqué, d'entrée, le match aller avec un 4-3-3. Ce n'était pas risqué face à une équipe joueuse d'Al Ahly qui avait densifié son milieu de terrain ?**

- Non ! je ne pense pas qu'Al Ahly avait densifié son milieu de terrain. Ce sont les déplacements des "Diables rouges" qui donnaient l'impression qu'il y a beaucoup de monde en milieu de terrain. Au départ, le club égyptien avait opté pour un 4-4-2. L'intelligence de ses joueurs a fait en sorte que nos trois milieux soient absorbés. Ses attaquants de couloirs entraient à l'intérieur pour permettre aux latéraux de passer dans le dos de nos défenseurs. Nous n'avions pas su réagir tactiquement. Nos latéraux et défenseurs axiaux n'avaient pas pu combler le vide. Al Ahly, tactiquement, était au-dessus. On n'a pas su résoudre cette équation.

**Que dites-vous maintenant du match retour de ce sa-**



Photo : Mikolo Mikolo

Kevin Ibinga, coach de CF Mounana : "On a perdu la bataille, mais pas la guerre".

**medi au stade de l'Amitié ?**

- Nos garçons le savent. Si jamais CF Mounana doit sortir de la Ligue africaine des champions, on doit le faire avec les honneurs. C'est-à-dire battre cette équipe égyptienne, même si nous ne nous qualifions pas. Cela nous permettra de donner un signal fort à l'adversaire, qui pourrait être sur notre chemin à la coupe de la Caf. Mais, on ne sait jamais ce qui peut arriver en football. Notre objectif est de nous sublimer au match de ce samedi à domicile.

**Avec quels joueurs allez-vous attaquer cette confrontation retour contre Al Ahly, quand on sait que lors du match en retard de la 6e journée du National-Foot 1, lundi dernier, contre AO CMS (0-0), plusieurs cadres de votre formation étaient dans les tribunes ?**

- C'était fait à dessein, parce que le retour du Caire a été un peu difficile et compliqué moralement et physiquement pour nos joueurs. On a essayé de mettre quelques cadres au repos. Cela nous a permis de voir aussi certains qui ne

jouaient pas, mais qui ont la possibilité d'apporter un souffle nouveau. Sur le contenu du match contre CMS, il y a deux ou trois qui, en se distinguant, seront capables de jouer ce samedi. Le cas, par exemple, du gardien de but Menene, qui a été irrécusable au cours de cette partie face aux « Cémésiens ». Il peut postuler, pourquoi pas, à un poste de titulaire contre le champion en titre égyptien. Par rapport au système, on y réfléchira jusqu'à vendredi...

**Y a-t-il autre chose à ajouter ?**

- Juste dire que la confrontation retour contre Al Ahly va être difficile. Parce que le CF Mounana rencontre une grande équipe qui est capable de gagner chez elle et de récidiver à l'extérieur. On ne s'attend pas à une partie facile. Même avec une avance de quatre buts, Al Ahly va produire son jeu. En revanche, CF Mounana doit essayer d'imposer son rythme de jeu à domicile, où la température va peut-être jouer en notre faveur. On a certes perdu la bataille, mais pas la guerre. On va tout faire pour être offensif. Car, étant à domicile, il n'y a pas de raison qu'on n'ouvre pas le jeu, afin que les enfants prennent au moins du plaisir.

**Les officiels**

- **Commissaire du match :** Eusebio Engono Nguema (Guinée équatoriale).
- **Arbitre de la rencontre :** Alioun (Cameroun), assisté de ses compatriotes Yanoussa Moussa et Thierry Bruno Tocke. **4e arbitre :** Mal Souley Mohamadou (Cameroun).
- **Coup d'envoi du match :** 15 h 30
- **Lieu de la rencontre :** stade de l'Amitié
- **Prix des places :** 1.000 F cfa
- Arrivés hier vers 11 h 25 à l'aéroport international Léon-Mba, les joueurs, encadreurs techniques et dirigeants d'Al Ahly ont pris leur quartier à l'hôtel "Radisson Blu".

**Affaire Michael Mariano Beugre**

**Mangasport sommé de payer son ex-pensionnaire**

Abel MIMONGO  
Libreville/Gabon

*La Chambre des résolutions des litiges de la Fifa accorde au club gabonais un délai de deux semaines (jusqu'au 28 mars prochain) pour s'acquitter des montants dus à son ancien joueur. Faute de quoi, l'affaire sera portée devant la Commission de discipline de l'instance internationale de football.*

A ce qu'il semble, Mangasport fait de la résistance dans l'affaire qui l'oppose à son ex-pensionnaire Michael Mariano Beugre, en dépit des deux condamnations dont il fait l'objet. C'est du moins ce que laisse apparaître la correspondance de la Chambre des résolutions des litiges de la Fifa adressée le 8 mars dernier au club gabonais (et dont nous avons obtenu copie), avec ampliation à la Fédération gabonaise de football (Fégafoot). Dans cette missive, le club gabonais est sommé de payer à son ancien milieu de terrain défensif les sommes qui lui sont dues, suite à une résiliation abusive de contrat.

« Nous attirons l'attention de l'AS Mangasport sur le



Photo : Wilfried MBINAH

AS Mangasport, dont Rodrigue Gnamalengoungou (photo) est le président, obligé de verser à...

contenu de la correspondance de M. Michael Mariano Beugre, nous informant que AS Mangasport n'aurait apparemment pas encore rempli les obligations lui incombant en vertu des deux (condamnations)», peut-on y lire.

En effet, le 24 novembre 2016, Mangasport avait une première fois été condamné par la Chambre des résolutions des litiges de la Fifa à payer à son ancien joueur une somme de 29 000 euros (près de 19 millions de Fcfa) au titre des dommages et intérêts pour avoir unilatéralement rompu son contrat.

Une sentence confirmée un an plus tard quasiment (le 2 novembre 2017) par le Tribunal arbitral du sport vers lequel le club gabonais s'était tourné pour espérer une décision contraire à la première. Ce qui ne fut guère le cas.

Fort de ce que Mangasport n'ait encore rien versé à la partie plaignante, il a donc été sommé de « procéder immédiatement au paiement desdits montants, au plus tard le 28 mars 2018 ». Faute de quoi, « le dossier sera transmis à la Commission de discipline de la Fifa pour considération et décision. »



Photo : Ariside Moussavou

...Michael Mariano Beugre plusieurs millions de Fcfa.

Joint au téléphone, le président de l'AS Mangasport ne s'en trouve pas forcément affecté. Au contraire, il nous est apparu décontracté et bien au fait du dossier : « Nous connaissons la date butoir et la procédure suit son cours. Ne vous inquiétez pas, nous avons un conseil qui suit de près l'évolution du dossier. La date du 28 mars n'est pas forcément celle requise pour le paiement des montants qu'on nous exige, puisqu'il y a derrière tout cela une procédure. Ce qui est irrémédiable dans cette affaire, c'est qu'on est condamné à payer, c'est

tout. » Rappelons que le point de départ de cette affaire remonte à 2014. Le milieu défensif ivoirien se trouve à cette époque hors du Gabon et reçoit un mail de son employeur, l'exhortant à rallier le plus rapidement le Gabon

pour reprendre les entraînements. Ce dernier a juste le temps d'acheter un billet d'avion et d'obtenir un visa pour honorer son contrat. Mais en juin 2015, Mangasport résilie le contrat de Beugre en invoquant son mauvais comportement au sein du groupe et des retards répétés aux entraînements.

Non content de la tournure des événements, l'Ivoirien porte plainte contre le club minier. Condamné une première fois le 24 novembre 2016, ainsi que susmentionné, Mangasport va interjeter appel le 3 mars 2017. Malheureusement, celui-ci ne va guère prospérer, puisque le TAS (Tribunal arbitral du sport) vers lequel il s'était tourné va le rejeter, tout en confirmant la décision de la Chambre des résolutions des litiges de la Fifa l'enjoignant de payer le joueur ivoirien. Mangasport est tenu de faire diligence, car depuis janvier 2015, les sommes dues augmentent de 5% par an. Ce qui n'est pas rien.

**Bon à savoir**

**Football**  
Importante réunion de travail entre le bureau directeur de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp) et les présidents des clubs de première et deuxième divisions. Ce vendredi 16 mars 2018 à partir de 14 heures, au siège de la Linafp. L'ordre du jour va porter sur la suite du National-Foot 1 et 2, saison sportive 2017-2018.